



**Assemblée départementale
Budget primitif 2024
Réunion des 7 et 8 décembre 2023**

PROCES-VERBAL

Judi 7 décembre 2023 - Matin

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le jeudi 7 décembre 2023 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Vincent Chriqui donne pouvoir à M. Christophe Revil pour les délibérations n° 2023 BP 2024 B16 1 à 2023 BP 2024 F 32 15

Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Besson pour le vote des politiques « Enfance et famille », « Cohésion sociale », « Santé publique », « Personnes âgées », « Personnes handicapées » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

Mme Martine Faïta donne pouvoir à Mme Nathalie Faure

M. Damien Michallet donne pouvoir à M. Jean Papadopulo pour les délibérations n° 2023 BP 2024 B16 1 à 2023 BP 2024 F 32 15

M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt

M. David Queiros donne pouvoir à Mme Françoise Gerbier pour les délibérations n° 2023 BP 2024 E 29 5 à 2023 BP 2024 F 32 15 et pour le vote des politiques « Enfance et famille », « Cohésion sociale », « Santé publique », « Personnes âgées », « Personnes handicapées » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard

M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

M. Gérard Dézempte

M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En préambule, le Président adresse ses remerciements à Mme Séverine Battin et à l'ensemble des services pour leur travail.

Le Président évoque le contexte économique dans lequel le budget pour l'année 2024 a été élaboré, contexte marqué par une inflation qui demeure élevée, une croissance modérée et un risque de hausse du chômage.

Il souligne la solidité du budget proposé qui permet au Département de mettre en œuvre ses compétences obligatoires, de faire face aux hausses décidées par l'Etat et de mener une politique volontariste.

Il indique par ailleurs qu'avec un taux de désendettement de 1,6 année, la collectivité se situe, comparativement aux autres Départements de même strate, parmi les moins endettés, ce qui résulte d'une gestion rigoureuse et offre des marges de manœuvres importantes.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 17 novembre 2023.
Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 B 16 1

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Stratégie foncière Sud Isère : prorogation de subventions

Présentation du rapport par M. Madinier.

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 C 14 2

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Aide d'urgence suite à des événements climatiques exceptionnels – simplification de l'intervention départementale

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand.

Interventions :

Mme Questiaux adresse ses remerciements au Département pour sa présence lors des inondations qui se sont produites sur le canton de l'Oisans, suite à la crue de la Romanche.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 C 32 3

Rapporteur : Mme Céline Dolgopyatoff Burlet

Renouvellement de l'adhésion au Centre Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique pour 2024-2026

Mmes Dugua et Vernay, représentantes du Département au sein du Centre Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique, quittent l'hémicycle.

Présentation du rapport par Mme Dolgopyatoff Burlet.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 E 24 4

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Bilan intermédiaire du plan lecture 2020-2026 sur la période 2020-2023 et actualisation du guide des aides départementales

Retour dans l'hémicycle de Mmes Dugua et Vernay.

Présentation du rapport par M. Curtaud.

Interventions :

Mme Dugua salue, en tant que Vice-présidente à la culture de la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, l'action du Département en faveur de la lecture publique dont bénéficient notamment les petites bibliothèques et médiathèques des communes. Elle évoque le réseau Hébert créé en 2017 qui regroupe 22 médiathèques et souligne l'importance de l'accès à la lecture et à l'éducation.

Mme Gérin réaffirme le rôle primordial des bibliothèques et médiathèques et du Plan lecture, face aux difficultés rencontrées par les jeunes au niveau de l'accès à la lecture. Le Département intervient en complémentarité des actions menées par l'Education nationale.

M. Barbier cite l'exemple du point lecture de Penol qui ne fonctionnerait pas sans le soutien du Département.

M. Curtaud souligne l'effort important du Département depuis 2015 dans le domaine de la lecture publique, qui concerne principalement la jeunesse. Il remercie l'ensemble des personnels qui font vivre les bibliothèques de l'Isère.

M. Barbier remercie M. Curtaud pour son implication et rappelle que les musées départementaux portent également des actions à destination des plus jeunes.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 E 29 5

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Réalisation d'un projet d'amélioration d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le département de Kédougou (Sénégal)

Présentation du rapport par M. Curtaud.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 31 6

Rapporteur : Mme Annick Merle

Dispositions Ressources Humaines

Présentation du rapport par Mme Merle.

M. Barbier ajoute que les 79 postes qui avaient été annoncés et créés cette année ont été pourvus.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 7

Rapporteur : M. Julien Polat

Adaptation des commissions thématiques

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 8

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice
devant toutes juridictions**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 9

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport 2022 du représentant du Département au sein de la Société d'économie mixte
Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF)**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 10

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport 2022 du représentant du Département au sein de la Société publique locale
Agence locale de l'énergie et du climat**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 11

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport 2022 du représentant du Département au sein de la Société publique locale
Alpexpo**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 12

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport 2022 des représentants du Département au sein de la Société publique locale
Isère Aménagement**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 13

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport 2022 des représentants du Département au sein de la Société d'économie
mixte Territoires 38**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 14

Rapporteur : M. Julien Polat

Rapport 2022 des représentants du Département au sein de la Société d'économie mixte MINATEC Entreprises

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 32 15

Rapporteur : M. Julien Polat

Activité 2022 des principaux organismes associés au Département

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 34 16

BUDGET PRIMITIF 2024

--

Respect des équilibres

Rapporteur : M. Julien Polat

Présentation du rapport par M. Polat.

Interventions :

M. Barbier informe l'assemblée que le Département de l'Isère s'est vu décerner le Trophée Fairtile Max Havelaar, lors du Congrès de l'Association des maires de France pour son action dans le domaine de l'économie circulaire et locale et notamment concernant le développement de la marque IS HERE.

--

Le Président fait donner lecture des politiques inscrites à l'ordre du jour de la commission Action sociale, solidarités.

Enfance et famille

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Présentation de la politique par Mme Kohly.

Interventions :

M. Barbier annonce qu'un amendement a été déposé par le groupe Isère Ecologie solidarités.

Mme Couvent présente l'amendement relatif à la création de bourses d'études pour renforcer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance.

M. Barbier souhaite corriger les affirmations selon lesquelles les temps de placement s'allongeraient. Par ailleurs, les 39 postes créés ont été pourvus ; il n'y a pas de problème d'attractivité de ces métiers dans la collectivité.

Mme Kohly confirme qu'il n'y a pas de liste d'attente. Les violences intrafamiliales sont bien prises en compte par le Département et les revalorisations ont été faites en conformité avec la loi. Elle précise par ailleurs que depuis la crise du COVID, l'approche du travail est différente et qu'il s'agit d'un problème sociétal. Le Département travaille avec l'école Ocellia, avec l'association Réseau 38 et l'ensemble des acteurs associatifs sur la formation et la valorisation des métiers de la protection de l'enfance.

M. Barbier précise que l'apprentissage se développe au sein du Département et que le placement des enfants doit prendre en compte des problématiques et des situations complexes qui relèvent notamment de la psychiatrie. La protection de l'enfance ne se résume pas à des chiffres. Il remercie l'action des services.

Mme Martin-Grand met en avant le rôle joué par le service Emeraude au Charmeyran. Elle souligne l'effort porté par le Département sur la formation des professionnels et rappelle l'existence du groupement employeur. Elle évoque les problématiques liées au soin, à la psychiatrie et le manque de place dans les structures spécialisées notamment pour les jeunes délinquants.

Mme Couvent réitère son incompréhension quant à la non communication des chiffres concernant les délais de prises en charge.

Mme Kohly indique que l'ODPE a mis en ligne son rapport concernant l'année 2022. Pour 2023, les données ne sont pas consolidées.

M. Barbier rappelle l'existence et la publication de rapports et de chiffres concernant la protection de l'enfance.

Mme Questiaux indique qu'elle a lu le rapport de l'ODPE concernant l'Isère et a noté une différence de contenu par rapport à celui du Département de la Gironde.

M. Barbier précise que les délais et les profils peuvent être différents entre Départements.

Mme Couvent souhaite ajouter que les mesures présentées dans l'amendement pour une mise en œuvre au sein de la collectivité peuvent s'élargir aux établissements qui ont des difficultés à recruter.

M. Barbier rappelle que les associations sont régies par des conventions collectives qui ne sont pas celles du Département qui n'a à intervenir ni dans leurs négociations salariales, ni dans la formation de leur personnel.

Mme Martin-Grand précise que les postes ouverts, qui ont été pourvus, concernent en partie l'accompagnement à domicile qui a été internalisé suite aux difficultés des associations à recruter.

M. Barbier conclut sur la création des 39 postes qui permettent d'assurer des missions à domicile d'accompagnement et de prévention, qui n'étaient pas effectuées auparavant.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

L'amendement est rejeté.

Mme Romera constate la nouvelle baisse en 2024 des actions de soutien à la parentalité et insiste sur la nécessité de recruter des familles d'accueil pour pallier la pénurie qui s'annonce à court terme. Elle invite le Département à soutenir davantage les associations qui prennent en charge les mineurs non accompagnés, la problématique des familles à la rue, l'accueil d'urgence et les structures de l'ASE dédiées aux enfants en situation de handicap, dans la mesure où la situation financière du Département le permet.

Mme Kohly répond en évoquant les actions innovantes menées en matière d'aide à la parentalité au niveau des territoires et le choix opéré d'améliorer les conditions de travail et de sécuriser les assistants familiaux plutôt que de lancer une campagne de recrutement. Elle fait valoir le travail quotidien du Département en partenariat avec les associations pour l'accueil des mineurs non accompagnés et l'accueil d'urgence tout en rappelant la compétence de l'Etat en matière de logement. Concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap, elle relève la réduction et la fermeture de places par l'Etat dans les structures et la nécessité de mieux accueillir ces enfants qui nécessitent un personnel qualifié spécifique.

Mme Simon souligne les actions menées au sein des conférences territoriales de solidarité sur l'ensemble de ces thématiques

Mme Puissat rappelle que le budget alloué aux outils d'insertion a fortement augmenté au niveau national. Elle souligne le rôle de lobbying mené par l'ADF auprès du Gouvernement. Ces outils sont donc bien calibrés par rapport aux besoins.

Mme Romera souhaite que le Département puisse aller plus loin sur certains axes. Elle regrette que certaines associations ne soient pas du tout soutenues notamment pour l'accompagnement des mineurs isolés.

Mme Germain affirme que l'on ne peut être satisfait de l'action de l'Etat face aux difficultés de certains Départements pour financer l'accueil des mineurs non accompagnés et aux fermetures de places en IME.

Mme Puissat précise que son intervention ne concernait que la mission travail/emploi et les outils d'insertion.

M. Barbier revient sur sa rencontre avec Mme la secrétaire d'Etat Charlotte Caubel avec laquelle il s'est entretenu des problèmes rencontrés par le Département. Il souligne l'augmentation du budget de 5 M€ sur les MNA et la mise en œuvre des Modes opératoires innovants en prévention. Il conclut en rappelant que 177 millions seront consacrés dans le budget 2024 à la protection de l'enfance et à la jeunesse.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Enfance et famille :

Contre (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Enfance et famille est adoptée à la majorité.

--

Cohésion sociale

Rapporteur : M. Christophe Charles

Présentation de la politique par M. Charles

Interventions :

M. Barbier annonce qu'un amendement a été déposé par le groupe Isère Ecologie solidarités.

M. Cucarollo présente l'amendement relatif à l'expérimentation en Isère d'un revenu solidarité jeunesse.

M. Barbier indique que les actions jeunesse seront présentées lors du rapport sur la politique jeunesse.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

Mme Kazazian-Balestas souligne le besoin de cohésion sociale dans le contexte actuel marqué par l'inflation et l'aggravation de la pauvreté. Elle attend du Département, à travers son futur schéma global des solidarités, d'être force de propositions concrètes pour lutter contre la précarité et de faire évoluer ses dispositifs d'aide pour répondre aux nouveaux besoins des Isérois en matière d'insertion par l'emploi notamment en prenant en compte les freins périphériques à l'insertion. Elle souhaite également que le Département s'investisse dans l'expérimentation territoires zéro non-recours.

M. Charles répond que le Département a pris une décision forte dans le domaine de l'aide alimentaire avec l'acquisition des locaux pour la Banque Alimentaire de l'Isère. Concernant le PDIE, il rappelle la présence des équipes emploi sur Villefontaine, Grenoble et bientôt dans la Matheysine, et la brigade environnement insertion. L'accompagnement des allocataires du RSA se fait aussi via diverses actions.

Mme Martin-Grand rappelle que le Département contribue à la reprise de l'emploi à travers l'ensemble de ces actions et qu'il est pleinement engagé dans l'action sociale sur tout le territoire.

Mme Kazazian-Balestas précise que son intervention s'appuyait sur l'évaluation du PDIE de 2022 et qu'il est possible de faire plus.

M. Barbier conclut en rappelant l'évaluation du Conseil de lutte contre l'exclusion qui classe le Département de l'Isère parmi les 12 départements les plus favorisés tout en précisant qu'il ne s'agit pas de minimiser la situation de ceux qui sont en difficulté. Il précise que le Département participe à l'expérimentation territoires zéro non-recours.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Cohésion sociale :

Contre (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La politique Cohésion sociale est adoptée à la majorité.

--

Santé publique

Rapporteur : Mme Annie Poutier

Présentation de la politique par Mme Poutier.

Interventions :

M. Barbier annonce qu'un amendement a été déposé par le groupe Isère Ecologie solidarités.

Mme Questiaux présente l'amendement relatif à la prévention des risques d'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

Mme Kazazian-Balestas évoque la diminution du nombre de médecins en France et l'extension des déserts médicaux. Elle rappelle que dans le cadre du dispositif Isère Santé, le Département a créé 3 centres de santé avec des médecins salariés. Elle souhaite une évolution du dispositif de bourses afin que médecine salariée et libérale soit traitée équitablement.

M. Barbier précise que la création d'un centre de santé départemental permet au Département d'embaucher des médecins salariés dans les Maisons du Département et ses centres médicaux-sociaux mais qu'il ne s'agit pas de salarier des médecins dans des maisons de santé.

Mme Poutier réaffirme le soutien du Département à la médecine libérale via les dispositifs Isère Médecin puis Isère Santé, les aides à l'installation et les bourses d'études pour les étudiants en odontologie et les infirmiers en pratique avancée.

Mme Germain souligne que médecine libérale et salariée sont complémentaires. Elle note une évolution de la position de la Majorité concernant la médecine salariée.

M. Barbier indique que le Département salarie des médecins depuis longtemps dans certains secteurs. Il n'oppose pas médecine salariée et médecine libérale et ne souhaite ni déstabiliser l'existant, ni tout miser sur la médecine salariée.

Mme Kazazian-Balestas réitère son souhait que les bourses soient ouvertes aux médecins salariés comme aux médecins libéraux.

M. Barbier indique que le Département dispose de postes dans ses structures pour accueillir les médecins qui souhaitent se salarier.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Santé publique :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Santé publique est adoptée à l'unanimité.

--

Personnes âgées

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Présentation de la politique par Mme Hartmann.

Interventions :

Mme Germain évoque la dégradation de la situation financière des EHPAD et le soutien de l'Opposition lors du vote de l'aide exceptionnelle aux EHPAD publics. Elle note le changement de posture du Département par rapport à l'Etat et souhaite le même niveau d'exigence avec l'ARS sur la création de places en EHPAD. Elle souligne l'existence de divergences avec la Majorité concernant les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les modalités de compensation des revalorisations salariales par le Département. Son groupe politique restera vigilant sur ces sujets.

M. Barbier insiste sur la constance de sa ligne politique. L'interpellation de l'Etat était nécessaire et ce dernier doit prendre sa part dans la compensation du déficit des EHPAD. Il souligne la complexité de la mise en œuvre des revalorisations salariales pour les salariés des SAAD et que la hausse de la tarification horaire permet que l'aide soit perçue par les salariés.

Mme Questiaux justifie l'action en justice par les audits révélant que les dispositifs de l'avenant 44 n'ont pas été mis en œuvre.

M. Barbier précise que les audits ont été réalisés alors que l'ensemble des compensations n'avaient pas encore été faites mais qu'elles sont rétroactives.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Personnes âgées :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique personnes âgées est adoptée à l'unanimité.

--

Personnes handicapées

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Présentation de la politique par Mme Hartmann

Interventions :

Mme Romera souligne que beaucoup reste à faire dans ce domaine par les pouvoirs publics. Elle regrette que l'article 53 de la loi de finance 2024 retire à la MDPH l'évaluation des besoins des enfants en situation de handicap à l'école pour la confier à l'Education nationale et déplore l'insuffisance de places en IME. Elle souhaite que le Département s'engage aux côtés de l'ARS sur la problématique de l'avancée en âge des personnes porteuses de handicap relevant de « l'amendement Creton ».

M. Barbier précise que l'article 53 du PLF prévoit une expérimentation et qu'il s'agit pour l'Education nationale, qui finance les heures, de les attribuer.

Mme Hartmann ajoute que le Département est attentif à la qualité de l'inclusion et à l'évolution des structures qui accueillent les personnes en situation de handicap et qu'il restera vigilant.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Personnes handicapées :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La politique personnes handicapées est adoptée à l'unanimité.

--

La séance est suspendue à 12h48 et reprend à 14h00

--

Feuille de présence

Jeudi 7 décembre 2023 - Après-midi

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

Mme Anne-Sophie Chardon donne pouvoir à M. Franck Longo pour le vote de la politique « Routes » et « Transports » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Besson pour le vote des politiques « Environnement et développement durable », « Eau », « Jeunesse et sport », « Education », « Routes » et « Transports » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

M. Robert Duranton donne pouvoir à Mme Christelle Grangeot pour le vote des politiques « Routes » et « Transports » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

Mme Martine Faïta donne pouvoir à Mme Nathalie Faure

Mme Martine Kohly donne pouvoir à M. Christophe Borg pour le vote de la politique « Transports » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

Mme Sandrine Martin-Grand donne pouvoir à Mme Martine Kohly pour le vote des politiques « Agriculture », « Forêt et filière bois », « Europe, développement, innovation », « Attractivité et tourisme », « Montagne », « Environnement et développement durable » et « Eau » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

M. Damien Michallet donne pouvoir à M. Jean Papadopulo pour le vote des politiques « Agriculture », « Forêt et filière bois », « Europe, développement, innovation », « Attractivité et tourisme » et « Montagne » de la délibération n° BP 2024 F 34 16

M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt

M. David Queiros donne pouvoir à Mme Françoise Gerbier pour le vote des politiques « Agriculture », « Forêt et filière bois », « Europe, développement, innovation », « Attractivité et tourisme », « Montagne », « Environnement et développement durable », « Eau », « Jeunesse et sport », « Education », « Routes » et « Transports » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard

M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

M. Gérard Dézempte

M. Pierre-Didier Tchétché

Le Président fait donner lecture des politiques inscrites à l'ordre du jour de la commission développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture.

Agriculture

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Présentation de la politique par M. Madinier.

Interventions :

M. Barbier remercie M. Mulyk pour son travail antérieur à la vice-présidence.

M. Strappazon observe une baisse du budget en fonctionnement et en investissement et s'interroge sur ces répercussions. Pour répondre au manque d'attractivité de la filière ovine et bovine, il propose d'aider davantage la reprise de ferme et l'installation de nouveaux agriculteurs et de soutenir l'élevage en montagne. Il préconise aussi davantage de diversification, notamment au niveau des cultures, vers le bio et le « raisonné ».

M. Badouard souligne deux carences dans le projet alimentaire territorial : l'absence de mesures pour accompagner la transition écologique et le manque de dispositifs relatifs aux acquisitions foncières.

M. Papadopulo évoque les difficultés actuelles du monde agricole et indique que le soutien du Département est important et s'effectue à divers niveaux. Il rappelle l'importance des investissements réalisés concernant le Laboratoire vétérinaire interdépartemental et le SYMAA.

M. Mulyk précise que la baisse des investissements concernant la méthanisation s'explique par la longueur du processus et le retard pris par les opérations. Il indique qu'au niveau du pôle agroalimentaire, les produits vont devoir respecter au minimum le niveau HVE 2 et rappelle le travail effectué en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la SAFER et la DDT pour l'accès au foncier.

M. Madinier souligne l'existence du partenariat avec la Chambre d'agriculture concernant l'accompagnement des installations et les transmissions. Il salue le travail fait par le Département pour la ruralité et l'agriculture.

M. Barbier rappelle que l'Isère est le Département de la Région qui consacre à l'agriculture le plus gros budget en Rhône-Alpes. Il évoque les liens avec l'ensemble de la profession agricole.

Mme Questiaux estime que ce sont les traités de libre échange et le modèle économique de l'agriculture qui ne permettent pas aux agriculteurs de vivre de leur travail.

M. Barbier ajoute que c'est pour cette raison que le Département a créé la marque IS HERE et qu'il agit au niveau local.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Agriculture :

Contre (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux.

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique agriculture est adoptée à la majorité.

--

Forêt et filière bois

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Présentation de la politique par M. Madinier.

Interventions :

M. Besson affirme que la filière bois énergie constitue un réel enjeu pour le Département au niveau économique, environnemental et social et rappelle l'urgence de développer des énergies renouvelables. Il propose que le Département soit volontaire sur l'organisation de la production de plaquettes bois énergie.

M. Mulyk explique que la baisse du budget s'explique par la fin du projet LIDAR. Il rappelle la bonne santé de la filière bois énergie qui n'a pas besoin d'être soutenue et que c'est le bois d'œuvre qui capte le plus de carbone, d'où le choix d'aider cette filière d'avenir.

M. Besson n'entend pas opposer les 2 filières mais souhaite attirer l'attention sur le besoin d'organisation et de valorisation de la filière bois énergie.

M. Barbier précise que les 2 filières sont concurrentes. Il considère que les exploitants de bois énergie ont les moyens financiers de créer des plateformes et de s'équiper. Le Département souhaite pour sa part soutenir le bois d'œuvre pour encourager et valoriser la construction bois.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Forêt et filière bois :

La politique Forêt et filière bois est adoptée à l'unanimité.

--

Europe, développement, innovation

Rapporteur : M. Christophe Suszylo

Présentation de la politique par M. Suszylo.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Europe, développement, innovation :

La politique Europe, développement, innovation est adoptée à l'unanimité.

--

Attractivité et tourisme

Rapporteur : M. Christophe Suszylo

Présentation de la politique par M. Suszylo.

Interventions :

Mme Germain souhaite faire part de ses inquiétudes concernant le Petit train de La Mure. Elle s'interroge sur le modèle économique développé au regard du nombre de voyageurs et du déficit d'exploitation de la société gestionnaire. Elle s'interroge également sur la fiabilité des études et diagnostics réalisés considérant l'investissement du Département.

M. Barbier répond que la décision d'augmenter les tarifs en 2023 résulte de la hausse du prix de l'électricité et qu'il n'y avait eu aucune augmentation depuis 2017.

Mme Puissat ajoute que le Petit train est un dossier très ancien. Il ne s'agit pas que d'un projet touristique mais aussi d'un projet patrimonial pour lequel l'équilibre financier n'est pas simple à trouver. Elle félicite et remercie la Majorité d'avoir relevé ce défi. Elle regrette l'absence de projet sur la partie basse de la ligne avec la Métropole.

M. Cucarollo s'interroge principalement sur l'avenir de ce site et non sur ce qui a été fait.

M. Barbier rappelle que ce projet est vital pour le territoire de la Matheysine d'un point de vue culturel et réaffirme le soutien du Département.

Mme Romera pense qu'il est nécessaire de s'interroger sur l'utilisation de l'argent public et de mener une réflexion sur le modèle économique choisi.

M. Barbier précise qu'il s'agit de la première hausse des tarifs en 6 ans et que les 32 millions d'euros d'investissements ont été réalisés conjointement avec l'Etat, la Région, l'EPCI et la société EDEIS.

M. Mulyk souligne qu'il est prématuré de dire que le modèle économique ne fonctionne pas dans la mesure où l'objectif des 100 000 visiteurs par an est un objectif à 5 ans.

M. Barbier ajoute que le Petit train ne fonctionne que depuis 2021.

M. Benhamou rappelle la vocation culturelle et patrimoniale du projet comparable à celle d'un musée et s'interroge sur l'intérêt d'évoquer la question de sa rentabilité.

M. Suszylo indique que le Petit train constitue un atout touristique pour le Département qui s'inscrit dans le cadre du travail mené pour développer un tourisme durable, responsable et vertueux.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Attractivité et tourisme :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La politique Attractivité et tourisme est adoptée à l'unanimité.

--

Montagne

Rapporteur : Mme Nathalie Faure

Présentation de la politique par Mme Faure.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Montagne

Abstentions (14) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. André Vallini.

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Montagne est adoptée à l'unanimité.

--

Environnement et développement durable

Rapporteurs : Mme Céline Dolgopyatoff Burlet et M. Vincent Chriqui

Présentation de la politique par Mme Dolgopyatoff Burlet et M. Chriqui.

Interventions :

M. Strappazzon interroge sur le contenu du prochain schéma d'orientation des espaces naturels sensibles et fait part des attentes fortes des acteurs locaux. Il revient également sur l'intervention de M. Bessiron lors de la séance d'octobre qui pointait le mauvais calibrage de l'axe cadre de vie du projet un arbre, un habitant. Il fait part également de ses inquiétudes concernant le financement des contrats de chaleur renouvelable du fait du désengagement de la Région.

M. Cucarollo considère que le Département n'utilise pas entièrement les ressources liées à la taxe d'aménagement pour la préservation de la biodiversité. Il regrette l'absence de volonté d'étendre le périmètre des aires protégées.

M. Barbier rappelle que l'Exécutif compte 3 vice-présidences dédiées en matière d'environnement.

M. Polat souligne que l'utilisation de la taxe d'aménagement par le Département n'a jamais été mise en cause par la Chambre régionale des comptes lors de ses contrôles.

Mme Dolgopyatoff Burlet insiste sur la forte augmentation des surfaces acquises depuis 2015. Elle fait part de la politique éducative de sensibilisation à la protection de la biodiversité mise en œuvre par le Département. Elle souligne la forte mobilisation des agents départementaux et la rigueur du travail mené sur les plans de gestion. Le travail sur le futur schéma est en cours et mené dans la concertation.

M. Chriqui indique que sur le financement des contrats de chaleur, l'ANAH compense la quasi-totalité du manque et que le Département interviendra également.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Environnement et développement durable :

Contre (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux.

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Environnement et développement durable est adoptée à la majorité.

--

Eau

Rapporteur : M. Christophe Revil

Présentation de la politique par M. Revil.

Interventions :

M. Strappazzon salue la progression du budget consacré à la politique eau. Il souligne que les conclusions de l'étude portant notamment sur les vulnérabilités de la ressource de l'Isère sont très attendues dans les territoires.

M. Barbier indique que les résultats de l'étude seront connus en 2024.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Eau :

La politique Eau est adoptée à l'unanimité.

--

Le Président fait donner lecture des politiques inscrites à l'ordre du jour de la commission Education, jeunesse et sport.

Jeunesse et sport

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Présentation de la politique par Mme Kohly.

Interventions :

M. Barbier annonce qu'un amendement a été déposé par le groupe Union de la gauche écologiste et solidaire.

M. Billouet présente l'amendement relatif au lancement d'un plan départemental de lutte contre le harcèlement scolaire.

M. Barbier considère que ce sujet du harcèlement est d'importance.

Mme Kohly souligne que des actions existent dans le cadre du dispositif Isère collégien. Des interventions d'associations et de professionnels sont menées. L'action du Département se fait sur le terrain en lien avec les établissements et l'Education nationale.

Mme Simon insiste sur le lien avec l'Education nationale qui met en œuvre des moyens supplémentaires notamment pour mener des actions de détection. Elle rappelle également le cadre des conférences territoriales de solidarité.

M. Billouet considère que la problématique n'est pas suffisamment prise en compte dans le cadre du dispositif Isère collégien. Il aurait souhaité que la proposition de son groupe politique fasse l'unanimité et propose l'ouverture d'une mission d'information sur le harcèlement.

M. Barbier indique que les discussions sont ouvertes dès lors que le sujet est d'importance et s'inscrit dans les compétences du Département.

Mme Kohly indique que la formation est travaillée en lien avec l'Education nationale, notamment en internat.

M. Barbier considère que chacun doit être dans ses compétences. Le sujet lui paraît trop sensible pour être mené par des services civiques.

Mme Germain indique que cette démarche est menée dans d'autres Départements.

Mme Kohly souligne les actions menées dans les conférences territoriales de solidarité sur les territoires. La thématique de la jeunesse est transverse de l'ensemble des politiques départementales.

Mme Germain partage la nécessité de donner espoir à la jeunesse et soutient les dispositifs du Département. Elle considère qu'il est nécessaire d'aller plus loin et de faire de la jeunesse une grande cause départementale en créant par exemple un revenu d'émancipation jeune.

M. Barbier souligne la capacité d'adaptation du Département. Il fait part des remerciements de la fondation de l'UGA concernant l'implication du Département.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Jeunesse et sport :

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (45) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Jeunesse et sport est adoptée à l'unanimité.

--

Education

Rapporteur : Mme Catherine Simon

Présentation de la politique par Mme Simon.

Interventions :

M. Billouet fait part du soutien apporté par son groupe politique aux équipes du collège Jules Flandrin sur la commune de Corenc suite aux incidents du mardi 5 décembre 2023. Il souligne l'existence de profondes disparités entre collèges isérois et s'interroge sur l'absence de modifications apportées à la carte scolaire que son groupe propose de réviser.

M. Barbier rappelle que la mixité est un sujet délicat et difficile.

Mme Simon indique que le travail sur cette thématique se fait dans le temps et en concertation avec les équipes éducatives, les services de transports, les élus de territoires et les services.

M. Barbier souligne la qualité du travail mené avec l'Education nationale et les gestionnaires des collèges.

M. Billouet ne nie pas la complexité du sujet de la mixité scolaire et fait part de son souhait de participer aux travaux menés.

Mme Simon rappelle que la mixité comporte aussi l'inclusion. Elle valorise le travail de l'agent départemental au sein du collège de Corenc qui a aidé l'équipe éducative.

Mme Hartmann fait valoir que la mixité existe également dans les établissements privés sous contrat.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Education :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Education est adoptée à l'unanimité.

--

Le Président fait donner lecture des politiques inscrites à l'ordre du jour de la commission mobilités, habitat, équipement des territoires, numérique.

Routes

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Présentation de la politique par Mme Martin-Grand.

Interventions :

M. Bessiron observe que depuis 2019, le volet de politique liée à la sécurisation routière pour les deux roues reste insuffisant. Il considère que la sécurité de tous les usagers des routes doit être une priorité et qu'un plan pluriannuel devrait être mis en œuvre.

M. Barbier reconnaît que la charte relative à cette thématique n'a pas été faite. Le travail de recensement des points dangereux avance mais d'autres sujets ont fortement mobilisé les services.

M. Bessiron ne critique pas l'action des services mais souhaiterait disposer d'un travail précis.

M. Badouard fait part de l'incompréhension de son groupe politique sur le budget consacré à la politique routes. La Majorité continue à financer des projets de développement routiers au détriment de la mise en œuvre d'autres offres de mobilité.

M. Barbier répond que l'action du Département se fait dans le cadre de ses compétences ; ni le fret, ni le transport n'en relèvent.

M. Bonnard fait part des problématiques du milieu rural sans accès aux transports en commun qui ne doivent pas être négligées.

M. Barbier souligne également les désagréments subis par les riverains en l'absence de contournement routier.

M. Charles fait savoir que le projet d'échangeur de Reventin-Vaugris est soutenu par la majorité des élus de secteur contrairement aux affirmations de M. Badouard.

M. Polat rappelle que le projet de contournement de Voiron a pour objectif de permettre aux habitants du Pays voironnais d'accéder à des liaisons de covoiturage et de bus. Le projet est onéreux du fait des enjeux environnementaux et de la prise en compte des problématiques des riverains.

Mme Gérin rappelle que ce projet figurait dans l'engagement de campagne des élections départementales et qu'il est soutenu par l'ensemble des élus de l'intercommunalité.

M. Badouard ne conteste pas la réalité des votes locaux. Il met en avant les problématiques liées aux acquisitions foncières notamment sur le sujet du RER métropolitain. Le Département pourrait soutenir les EPCI et les communes concernées pour réaliser lesdites acquisitions foncières.

M. Barbier considère que le vote majoritaire des élus locaux doit être respecté sur ces projets.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Routes :

Contre (6) : M. Thierry Badouard, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera.

Abstentions (9) : M. Daniel Besson, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Routes est adoptée à la majorité.

--

Transports

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Présentation de la politique par Mme Martin-Grand.

Interventions :

Mme Germain souligne que le volet mobilité du CPER actuellement en discussion doit répondre aux enjeux majeurs en Isère. Elle s'interroge sur la participation du Département aux discussions entre l'Etat et la Région. Elle regrette l'absence du Département dans la candidature pour les JO 2030. Elle estime que les territoires de montagne de l'Isère peuvent jouer un rôle de précurseur en matière de transition.

M. Barbier considère que le Département n'a pas été oublié lors du précédent CPER. Concernant le volet mobilité, il ne peut intervenir qu'en subsidiarité puisqu'il n'est pas dans son champ de compétences. M. Barbier fait valoir que le Département n'a pas participé à la candidature pour les JO qui a été portée uniquement par les deux Régions.

Mme Germain estime que le Département doit jouer son rôle politique et définir ses priorités dans le CPER volet mobilité au-delà de sa simple participation en tant que cofinanceur.

M. Barbier souligne que le Département défend sa position afin de bénéficier des investissements ciblés dans le CPER. Il fait part de l'accord donné pour financer une partie

des études sur la halte ferroviaire de Le Pont-de-Claix dans le cadre du RER. Toutefois, le Département n'est pas dans ses compétences et ne peut intervenir massivement.
M. Barbier rappelle le vœu sur le ferroviaire présenté en 2017. Il regrette la situation de la ligne Lyon-Grenoble.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Transport :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Transports est adoptée à l'unanimité.

--

La séance est suspendue à 17h36 et reprend vendredi 8 décembre à 9h30.

--

Vendredi 8 décembre 2023 - Matin

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 8 décembre 2023 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Bessiron pour le vote des politiques « Logement », « Aménagement numérique », « Solidarité territoriale », « Culture et citoyenneté », « Coopération internationale », « Sécurité », « Ressources humaines », « Bâtiments départementaux », « Administration générale » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

Mme Anne Gérin donne pouvoir à Mme Martine Kohly pour le vote des politiques « Logement » et « Aménagement numérique » de la délibération n° 2023 BP 2024 F 34 16

M. Fabien Mulyk donne pouvoir à M. Olivier Bonnard

M. Jean Papadopulo donne pouvoir à M. Christophe Revil

M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Christophe Borg

Mme Catherine Simon donne pouvoir à Mme Martine Faïta

M. Gérard Dézempte

M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

--

En préambule, le Président présente le trophée AFNOR Expérience Citoyen attribué au Département. Il remercie la vice-présidente Mme Merle et les services.

Il apporte des précisions financières concernant le dossier du Petit train de la Mure suite aux discussions de la veille.

Mme Germain fait part de son intérêt pour échanger sur les chiffres annoncés en tenant compte des avenants du contrat de délégation de service public.

Le Président fait confiance aux services concernant la réalité des chiffres donnés.

Mme Germain souhaite un point sur le sujet du Petit train de la Mure en commission thématique.

Mme Romera considère que les chiffres doivent être analysés au regard de l'inscription des dépenses au budget départemental et non sur la durée du contrat.

--

Le Président fait donner lecture des politiques inscrites à l'ordre du jour de la commission mobilités, habitat, équipement des territoires, numérique.

Logement

Rapporteur : M. Christophe Charles

Présentation de la politique par M. Charles

Interventions :

M. Barbier remercie le vice-président ainsi que Mmes Grangeot et Debost.

Mme Gerbier rappelle la situation de grande précarité des publics les plus fragiles en matière de logement. Elle souligne également le nombre de demandes de logements sociaux qui ne peuvent être satisfaites faute de logements disponibles. Elle considère que la modification des plafonds pour le FSL, sans augmentation de l'enveloppe, ne permet pas de répondre aux besoins. Elle regrette l'attentisme de la Majorité sur le sujet.

M. Charles insiste sur la politique volontariste du Département qui est attentif au contexte et a pu adapter le règlement du FSL. Il évoque également la mise en place du schéma d'accueil inconditionnel et les actions d'aller-vers.

M. Barbier reste dans l'attente du soutien de la Métropole pour abonder le FSL.

Mme Gerbier souhaite disposer d'informations sur les motifs de rejet et propose une présentation en commission thématique.

M. Charles acquiesce.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Logement :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La politique Logement est adoptée à l'unanimité.

--

Aménagement numérique

Rapporteur : Mme Aurélie Vernay

Présentation de la politique par Mme Vernay.

M. Barbier salue la présence du Directeur du SDIS et souligne les actions communes sur la fibre noire. Il remercie également le travail de l'ex vice-président Damien Michallet.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Aménagement numérique :

La politique Aménagement numérique est adoptée à l'unanimité.

--

Solidarité territoriale

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Présentation de la politique par Mme Martin-Grand.

Interventions :

M. Barbier annonce qu'un amendement a été déposé par le groupe Isère écologie solidarité. Il précise que le Département participe activement au développement du covoiturage par l'intermédiaire du SMAAG et d'appel à projet.

M. Badouard présente l'amendement relatif au covoiturage.

M. Barbier précise que les documents présentés et étudiés par le Conseil départemental ne doivent pas être rédigés en écriture inclusive.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Pour (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini.

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

L'amendement est rejeté.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Solidarité territoriale :

La politique Solidarité territoriale est adoptée à l'unanimité.

--

Culture

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Présentation de la politique par M. Curtaud.

M. Barbier met en avant la qualité du projet de Musée de Vienne. Il remercie le vice-président pour son action et insiste sur l'aide apportée au spectacle vivant et aux petites structures.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Culture :

La politique Culture est adoptée à l'unanimité.

--

Coopération internationale

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Présentation de la politique par M. Curtaud.

Interventions :

M. Barbier évoque le voyage en Arménie lors duquel a pu être inauguré un centre de santé financé par le Département. Il remercie l'action du vice-président.

Mme Gerbier remercie également le vice-président de son soutien concernant un projet mené sur Saint-Martin-d'Hères.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Coopération internationale :

La politique Coopération internationale est adoptée à l'unanimité.

--

Sécurité

Rapporteur : Anne Gérin

Présentation de la politique par Mme Gérin

M. Barbier précise que l'aide à l'investissement du Département est de 20 M€ répartis sur cinq ans en fonction des investissements. Il remercie pour le travail effectué et fait mention du travail mené avec la police et la gendarmerie.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Sécurité :

La politique Sécurité est adoptée à l'unanimité.

--

Ressources Humaines

Rapporteur : Mme Annick Merle

Présentation de la politique par Mme Merle.

Interventions :

M. Barbier remercie la vice-présidente pour le travail mené au quotidien.

Mme Questiaux fait part de la satisfaction de son groupe politique concernant la mise en œuvre de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour le personnel départemental. Elle fait également valoir la situation des personnels des structures gestionnaires de service public.

M. Barbier précise que le Département n'est pas employeur des structures et que cette prime est réservée aux fonctionnaires. Il se félicite que la santé financière du Département permette d'assurer le versement de cette prime. Il remercie également l'ensemble des agents du Département pour le travail effectué.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Ressources Humaines :

La politique Ressources Humaines est adoptée à l'unanimité.

--

Bâtiments départementaux

Rapporteur : M. Julien Polat

Présentation de la politique par M. Polat.

M. Barbier remercie le travail effectué par le vice-président M. Perazio et les services, ce secteur étant fortement sollicité.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Bâtiments départementaux :

La politique Bâtiments départementaux est adoptée à l'unanimité.

--

Administration générale

Rapporteur : M. Julien Polat

Présentation de la politique par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote sur la politique Administration générale :

La politique Administration générale est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 BP 2024 F 34 16

BUDGET PRIMITIF 2024

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Martine Faiïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Fabien Mulyk donne pouvoir à M. Olivier Bonnard
M. Jean Papadopulo donne pouvoir à M. Christophe Revil
M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt
M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Christophe Borg
Mme Catherine Simon donne pouvoir à Madame Martine Faiïta
M. Gérard Dézempte
M. Pierre-Didier Tchétché

Le Président salue la présence dans le public des anciens conseillers départementaux MM. Serge Revel, Pascal Payen, Daniel Cheminel et Christian Coigné.

Interventions :

Mme Questiaux souligne l'augmentation des recettes prévue au budget primitif 2024 qui témoigne de la situation économique favorable pour les finances de la collectivité, notamment en comparaison d'autres Départements. Les solidarités auraient pu être davantage soutenues. Elle déplore que la Majorité ne fasse pas le choix d'accorder des moyens supplémentaires pour ses politiques sociales. 100 millions d'euros auraient pu être ajoutés en trois ans. La société est en pleine mutation avec de nouvelles problématiques. Une réflexion commune transpartisane aurait pu être mise en œuvre. Elle regrette que les propositions portées par son groupe politique n'aient pas été débattues : filet de sécurité pour les jeunes, prévention des problèmes de santé liés aux perturbateurs endocriniens par l'accompagnement des femmes enceintes, incitation financière pour le développement du covoiturage.

Mme Germain salue avec l'ensemble des membres de son groupe politique l'engagement du personnel départemental au quotidien. Elle met en avant le contexte social de crise et de sentiment d'injustice et l'importance du service public. Le groupe UGES s'est engagé à être une Opposition vigilante et constructive. Elle constate des avancées sur certains sujets mais le contrôle est nécessaire. La vigilance est nécessaire concernant la problématique des SAAD, des EHPAD, des enfants en situation de handicap, la précarité du logement, le TZLD, le soutien aux actions de parentalité, l'égalité des chances des collégiens, le Train de la Mure, le CPER mobilité, la sécurisation des routes. Elle souligne que des propositions concrètes ont été portées par son groupe politique. La solidité du budget appelle des exigences fortes. Elle fait valoir que la prudence ne peut être une ligne politique et que le budget n'est pas assez audacieux.

M. Polat rend hommage à M. Gimel. Il insiste sur le fait que le maintien de la capacité d'autofinancement permet un niveau d'endettement faible et de faire face aux incertitudes du contexte et aux évolutions législatives. Il remercie l'ensemble des vice-présidents qui ont exposé leurs politiques et témoignent à la fois de la mise en œuvre des compétences obligatoires et des engagements volontaires du Département. Les projets sont nombreux : modernisation des bâtiments, développement des infrastructures, protection de la nature, action sportive et culturelle ambitieuse, aide aux communes et aux intercommunalités, accompagnement du SDIS, aides aux associations. Le fort niveau d'investissement du Département est attendu par l'ensemble des acteurs économiques. Il souligne l'utilité de l'action du Département pour les publics les plus fragiles et les hausses de budget consacré aux solidarités. Il fait valoir la nécessité pour le Département de contribuer à restaurer la confiance des citoyens en fixant un cap et en apportant des réponses à l'urgence.

M. Barbier remercie l'ensemble des élus pour leur participation aux débats.

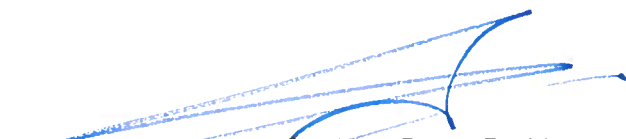
Le Président fait procéder au vote :

Contre (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini.


Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La délibération est adoptée à la majorité.

La séance se termine à 11h40.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance des 7 et 8 décembre 2023 a été arrêté lors de la session ordinaire du 29 mars 2024.

Pour (52) : M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

Contre (5) : M. Thierry Badouard, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Le procès-verbal est arrêté à la majorité.